

# Le droit à l'alimentation

dans la Déclaration sur les droits des paysannes et paysans

jeudi 10 décembre 2015

**Cette note analyse l'article 17 sur le droit à l'alimentation dans le projet de Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans : sa définition, les obligations des États, ainsi que des recommandations et points d'attention pour améliorer la version actuelle de l'article 17.**



*Cette note d'analyse sur le droit à l'alimentation fait partie d'une série de notes publiées par FIAN International dans le but d'alimenter les négociations du projet de texte de [Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales](#).*

## **Pourquoi reconnaître le droit à l'alimentation pour les paysan-ne-s ?**

Parce que 80% des personnes souffrant de la faim vivent dans des zones rurales et que 50% des personnes souffrant de la faim sont des détenteurs de petites exploitations agricoles.

Parce que le soutien des États aux petits agriculteurs, aux communautés de pêcheurs et aux entreprises locales est un élément clef de la sécurité alimentaire et l'exercice du droit à l'alimentation

Parce que environ 500 millions de petites exploitations, dans les pays en développement, nourrissent près de 2 milliards de personnes - ce qui représente un tiers de l'humanité

Parce que l'agriculture familiale produit plus de 70% de l'alimentation mondiale. Et que protéger les droits de ces petits agriculteurs est crucial pour l'éradication de la faim pour tous.

Parce que seuls l'agriculture paysanne, la pêche artisanale et les modes de production durables

d'aliments permettraient d'arrêter la montée fulgurante de l'obésité et de la malnutrition, tout en nourrissant adéquatement l'humanité.

Voir aussi la note sur le [droit à la terre](#) et celle sur le [droit à la souveraineté alimentaire](#).

Voir également la [capsule vidéo](#) sur la Déclaration.

**Sans paysans, on ne mange pas.  
Cultivons leurs droits !**

Téléchargez notre note d'analyse :  
en français :



en anglais :



en espagnol :

